



UN LIBRARY,

NOV 29 1974

NATIONS UNIES

ASSEMBLEE

GENERALE



UNISA COLLECTION

Distr.
LIMITEE

A/C.5/L.1192

25 novembre 1974

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

Vingt-neuvième session
CINQUIEME COMMISSION
Point 81 de l'ordre du jour

QUESTIONS RELATIVES AU PERSONNEL

Etats-Unis d'Amérique : amendements au projet de résolution contenu
dans la résolution 1857 (LVI) du Conseil économique et social

Emploi des femmes dans les secrétariats des organismes
des Nations Unies

- a. Au paragraphe 1 du dispositif, remplacer les mots "compte tenu du principe de la répartition géographique équitable" par les mots "compte tenu en particulier du paragraphe 3 de l'Article 101 de la Charte".
- b. Au paragraphe 2 du dispositif, remplacer les mots "une plus grande attention" par les mots "une attention accrue".
- c. Au paragraphe 4 du dispositif, ajouter les mots "et leur répartition par nationalité" après les mots "... au niveau des administrateurs et aux niveaux de direction". Supprimer ensuite les mots "compte tenu du principe de la répartition géographique équitable".
